

## Intervenir en matière de suicide dans les organisations

Issus de maints constats de l'OCDE, les nouvelles lois nationales en matière de risques psychosociaux (RPS) demandent aux employeurs d'être de plus en plus vigilants en ces matières. Les personnes de confiance, ou les Comités de Santé et Sécurité au Travail (CSST) se retrouvent devant la nécessité de comprendre des mécanismes humains et organisationnels de plus en plus complexes.

C'est le cas du suicide.

### Objectifs

---

L'objectif de cette introduction est double. D'abord, il s'agit de découvrir ce qu'est précisément le suicide, le départager des autres concepts similaires, comprendre ses nuances et ses mythes, tenants et aboutissants. Ensuite, il s'agit d'amorcer une réflexion organisationnelle afin de mieux savoir déceler les facteurs de risques chez ses collaborateurs. De là, des questions pragmatiques comme l'aménagement de ressources, de plan d'intervention ou le retour au travail d'une personne ayant commis une tentative de suicide, sa réintégration dans une équipe, seront abordées.

Bien que certains repères pourront être donnés au niveau de l'intervention avec des personnes suicidaires, il ne s'agit en aucun cas d'une formation "clinique".

